

Décision

Générale

colonial

Décision n° 899 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 899

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 août 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un secours temporaire de trois mille francs est accordé au titre de l'année 1961 à Mme Saïda Ali Bourhan, Afar Assoba, veuve de Mohamed Bourhan Ibrahim, ex-agent de la Sûreté Générale, domiciliée au quartier n° 4. Ce secours est payable en une seule fois sur bon de caisse et imputable sur le Budget local, exercice 1961.